

alors comme aujourd'hui que son terrain est en meilleur rapport depuis la construction du chemin vicinal n° 5.
Des démarches ont été faites auprès de ce propriétaire en vue d'une transaction : il les a refusées.
Le Conseil décide que la construction des murs de clôture pour laquelle le sieur Beaumont demande 565 francs sera faite aux frais de la Commune dans le courant de cette année.
Deux copies de cette délibération, signées par tous les Conseillers assistant à la séance, seront soumises à la haute appréciation de m. le Préfet de la Corse qui indiquera la marche à suivre pour la solution la plus convenable de cette affaire.

Le
Maire
Bidal
C. Bayet
Y. Canessa
L. Lignea
M. Mignola
A. Huntier
J. Serpigny

Altération de
deux titres de
la dette publique
italienne

Séance du vingt février mil huit cent quatre - vingt - sept.

La délibération
ci - contre est
approuvée le
11 mars.

En la lettre, en date du 24 janvier dernier, de m. le Consul général de France à Gênes portant que deux titres de la dette publique italienne 5 % de 25 lires 87 centimes à laquelle se réfèrent les certificats 459, 437 et le titre provisoire nominatif 11589, inscrits au nom de la Commune de Bonifacio, se trouvent au nombre des dépôts de ce Consulat;
Attendu qu'il y a lieu de demander la conversion en titres au porteur des deux titres précités, révisés à Turin le 30 janvier 1863 avec jouissance du 1^{er} juillet 1862 pour l'un et du 1^{er} janvier 1863 pour l'autre;
Que le but de cette conversion est de faciliter la réalisation de ces titres; les titres au porteur par lesquels ils seront remplacés devant être aliénés.

revêtue de
l'approbation
du
Consul général
de France à
Gênes le 13
juillet 1887

Le Conseil autorise m. le maire à donner personnellement, ou par l'entremise d'un fondé de pouvoir, son consentement à la conversion des dits titres nominatifs en titres au porteur, et le charge d'effectuer, ou de faire opérer par un mandataire les démarches nécessaires pour obtenir cette conversion, retirer les titres au porteur et les négocier.
Après que m. le maire aura reçu la somme provenant de ces deux titres de rente, il la versera dans la Caisse de l'hospice civil qui en a toujours touché les arrérages et auquel, en raison de ses nombreux besoins, la Commune accorde à titre de subvention.

Deux expéditions de cette délibération, signées par tous les Conseillers assistant à la séance, seront d'urgence soumises à l'approbation de m. le Préfet de la Corse.

Lucien Caputo
Maire
Y. Canessa
L. Lignea
M. Mignola
A. Huntier
J. Serpigny
Bidal
C. Bayet

Lote de 38 francs
75 centimes

Séance du vingt février mil huit cent quatre vingt sept.

approuvé le 15 mars
1887

Le Conseil décide que sur les premiers fonds disponibles de la commune et il y en aura probablement sous peu à cause de la vente de parcelles de terrain du faubourg, il sera prélevé:

1^{re} la somme de trois cent quarante quatre francs, soixante dix centimes comprise dans la délibération du 28 novembre dernier;

2^{de} dix francs quarante cinq centimes pour l'infirmerie livrée par le pharmacien Laigne;

3^{de} trente deux francs soixante centimes avancés par M. Pugeat, entre autres pour réparation d'une partie du mur sud de la boutique communale à Castelfrille

Ensemble trois cent quatre vingt sept francs, soixante quinze centimes
La présente délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

M. Pugeat
Laigne
Cappat
Lucchini
Gidaly
Orsini
J. L. L. L.
M. L. L.
A. L. L.
J. L. L.

Séance du vingt février mil huit cent quatre vingt sept

Réduction du prix
du bail des droits de
place pour l'année
1887

Sur la demande, faite du 8 décembre dernier, par laquelle le sieur Pagan, André, adjudicataire des droits de place aux marchés, sollicite une réduction pour 1887 sur le prix de son bail pour la perte réelle et causée par une forte inondation qu'il a éprouvée sur le produit de son bail pendant l'été dernier

agissant à l'égard de cet adjudicataire comme à celui du fermier des droits d'octroi, le Conseil réduit de vingt francs le prix du bail du dit sieur Pagan pour l'année courante

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

M. Pugeat
Lucchini
Cappat
Gidaly
Orsini
J. L. L.
M. L. L.
A. L. L.
J. L. L.

approuvé le 15 avril
1887

allocation au
 séance du vingt février mil huit cent quatre vingt sept
 Le Conseil décide qu'il sera bonifié au fermier des droits d'octroi pour
 pour recouvrement sur la somme de 393 francs 30 centimes restant à recouvrer sur
 de droits arriérés la gestion des droits d'octroi de l'ex Receveur l'autorité

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la
 séance.

Magnan
 Carreaux
 Capriata
 L'arignie
 Luccini
 Bidali
 Orecchini
 A. Kuntin
 P. L'arignie

De quatorze avril mil huit cent quatre vingt sept

Mention de
 convocation
 Convocation du Conseil municipal adressée individuellement aujourd'hui
 à chaque conseiller pour la session extraordinaire de dimanche prochain
 à deux heures de relevée, à l'effet de délibérer sur la demande de M. le
 médecin Casabianca tendant à l'aliénation d'une parcelle de terrain
 communal située à côté de son jardin dénommé Canarello.

Le Maire
 P. L'arignie

aliénation d'une
 parcelle de
 terrain au
 Docteur
 Casabianca
 L'an mil huit cent quatre vingt sept, le dix sept avril
 Le Conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni extraordinairement
 dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le maire
 Rév. Messieurs Monaco, Scamaroni, Magnan, Pocco, Orecchini,
 L'arignie, Luccini, Bidali, L'arignie, Aicardi, Capriata,
 absent Messieurs Carreaux, Jaques, Carreaux, Basma, Meglia, Sorba, Santini et Sugat.
 Le Conseil ainsi constitué a procédé à l'élection, au scrutin secret,
 d'un secrétaire dont le choix s'est porté sur M. Orecchini qui a
 été élu. Il a accepté ces fonctions.

acte de vente
 La demande, faite du 12 de ce mois par laquelle M. Casabianca
 Pierre-François, médecin à Bonifacio sollicite la cession d'une
 parcelle de terrain communal, contigue à son jardin dénommé
 Canarello. Cette parcelle a une superficie de
 26 ares 10 cent. Le Conseil décide que cette parcelle sera vendue à M. le Docteur
 Casabianca suivant le croquis et le procès verbal d'expertise qui sera
 dressé par un homme de bien.

Une copie sur timbre de la présente délibération, signée par tous les conseillers assistant à la séance,
 a été envoyée au
 Receveur des Finances
 le 18.

sera soumise à l'approbation de M^r le Maire

M. J. Scamaroni

M. J. Scamaroni

M. J. Scamaroni

M. J. Scamaroni

M. J. Scamaroni

Du vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-sept

Mention de
convocation

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement à chaque
Conseiller pour la session ordinaire de mai qui s'ouvrira le premier
de ce mois, à deux heures de relevée

Le Maire

M. J. Scamaroni

Procès-verbal
Fonctions de la
session ordinaire de
mai 1887

Le premier mai
le Conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni dans la salle
de la mairie sous la présidence de M^r le Maire
Présents Messieurs Monaco, Scamaroni, Mazure, Orsichini, Lucchini,
Carrega, Brasna, Capriata, Lavigne, Santieri
Absents Messieurs Vicardi, Carrega, Jacques, Bidali, Santini, Maglia, Puget et Sorba
Le Conseil ainsi constitué a procédé, au scrutin secret, à l'élection
d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M^r Orsichini, d'un secrétaire
adjoint: M^r Orsichini a été désigné pour remplir ces fonctions; d'une
commission composée de Messieurs Mazure, Monaco, Carrega, Brasna,
Capriata, Lavigne et Santieri
La présente délibération a été signée par tous les Conseillers
assistants à la séance

M. J. Scamaroni

M. J. Scamaroni

M. J. Scamaroni

M. J. Scamaroni

M. J. Scamaroni

M. J. Scamaroni

Deliberation approu-
-bation du compte de
gestion 1886.

Seance du vingt-deux mai mil huit cent quatre vingt-sept

Présents Messieurs
Scamaroni, Brechini,
Mazure, Rocca,
Magliari, Lucchini,
Pugot, Aicardi,
Carignani, Bidali,
Capriccioli, Lantini,
Cassiga, Brasme

Le Conseil Municipal,
Vu le compte, rendu par le sieur maire, Receveur Municipal, de ses
recettes et dépenses depuis le 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre
suivant, lequel comprend: 1° le rapport du compte de l'exercice 1885; 2°
les recettes et les dépenses faites pendant les deux premiers mois
de l'exercice 1886; 3° les recettes et les dépenses concernant les
services hors budget;
Vu le détail des opérations financières de l'exercice 1885, établi en
regard du compte susmentionné, et présentant les recettes et les
dépenses pour ledit exercice, pendant les trois premiers mois de
la gestion 1886.

Deux copies ont été
adressées au 1. Préfet
le 13 juin, une en 1887
autre copie a été
remise le même
jour au Receveur
municipal.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte
de la gestion 1886 que des opérations complémentaires effectuées
le 13 juin, une en 1887
Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses
présentés de l'exercice 1886, arrêtés par M. le Préfet du département,
et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées
pendant le dit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans
lequel M. le maire a exposé les motifs des dépenses par lui
mandatées, la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité
que la commune en a retirée

Considérant que les recettes et les dépenses de l'exercice 1886 ont
été régulièrement opérées

Delibère:

Article 1er Statuant sur la situation du Comptable au 31 décembre 1886
sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture, con-
formément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil admet
les recettes de la gestion 1886 pour la somme de

Les dépenses, pour celle de	22069. 61
Fora l'excédent de la dépense à	26159. 56
Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent	4089 95
le Comptable a été reconnu débiteur sur de	14917. 39
Déclare le Comptable débiteur sur son compte de la gestion	
de la somme de	10827 34

Article 2. Statuant sur les opérations de l'exercice
1886, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture
le Conseil admet les opérations effectuées tant pendant la gestion
1886 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1887, savoir

En recette, pour	21596. 15
En dépense, pour	22051. 09
Il en résulte un excédent de dépense de	4545 94

Le résultat définitif de l'exercice 1885 ayant présenté un excédent de recette de _____

9773. 20

Le résultat définitif de l'exercice 1886, égal au résultat du compte d'Administration du même exercice, est un excédent de recette de 2.200.000 francs, les jours, mois et an que dessus.

9318 26

Magn. ~~de~~ ~~Clu~~ardiff
 Luchins
 Guyet.
 A. Lantier
 Capricious
 Langu
 Vidal
 Drentini
 Nicolas
 J. Tamarou
 J. Meglia
 P. Chapin

Seance du vingt-deux mai mil huit cent quatre vingt-sept

Service journal

— Vu la loi du 31 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant
création des rames et le règlement général sur les chemins vicinaux
pour l'année 1888 Vu le rapport des agents voyers sur la situation des chemins vicinaux ordinaires
sur dépenses à y effectuer en 1888, et sur l'emploi à donner aux reliquats
des crédits de 1886.

Reçu de l'Académie au 1. ^{er} ~~1887~~
le 1^{er} juin 1887

Sur l'arrêté de mise en demeure de M^e le Préfet du Département, en date
du 15 avril 1882

approuvé le 30
septembre

Par le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus, tant par le maire que par le conseil municipal, des recettes et des dépenses de l'exercice expiré, comparés, tout il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 9.419 francs. (3^e Commune)

Considérant que le chemin vicinal N° 8 étant entretenu par un cantonnier, il y a lieu de décider que le reliquat, jusqu'à concurrence de 6919 francs, 3 centimes, ainsi que le produit des ressources à créer pour 1888 seront appliqués au chemin vicinal N° 8 et à l'entretien du chemin de Santa maria

Delaware.

La Commune sera imposée pour l'année 1888, le _____ 3396^f
formant le produit de trois journées de prestations

long continued species ordinaires évalués à _____ 354. 44

Il sera inscrit au budget de 1888 pour le service des chemins vicinaux en plus des ressources ci-dessus notées:

1^{re} Sur les revenus ordinaires de la Commune _____ 111. 88

2. le produit de l'imposition extraordinaire de 4 centimes
autorisée le 31 janssen 1870. ————— 288. 12

Total — 4150⁷.44

Sur cette somme seront prélevés:
1° Pour le remboursement d'emprunt et d'intérêt 400⁺
2° Pour frais généraux, personnel, remises au Comptable, etc
Le reliquat de 1886, montant comme il est dit plus haut à 9419 francs 53 centimes
sera jusqu'à concurrence de 6919 francs 53 centimes, employé de la manière suivante:
quatre cent quatre vingt francs pour salaire d'un cantonnier chargé
de l'entretien du chemin vicinal N° 5, et le reste à la construction du chemin
vicinal, N° 8, approuvé huit mois en grattage.

M. Guillard *Président* Capriat *secr.*
Lacour *synd.* Laigne *synd.*
A. Lantier *synd.* Oudin *synd.*
F. Hamarion *synd.* J. Meglin *synd.*
P. Chapin *synd.*

Augmentation du
Sixième du
Traitement du
Receveur Municipal

Pour copies aut. et
adressées au
Préfet le 15 juin

approuvée le 21
juin 1887

Séance du vingt-deux mai mil huit cent quatre vingt-sept

Considérant qu'à cause du manque de fonds le Conseil municipal n'a
pas voté l'année dernière le Sixième en plus du traitement du Receveur
municipal
qu'il est équitable que ce traitement soit augmenté d'un Sixième
Par l'article 5 du décret du 27 juin 1876.
Le Conseil vote l'adite augmentation en faveur de M. Macé
à cause de ses bons services et décide que la somme nécessaire
sera inscrite dans les budgets.

M. Guillard *Président* Capriat *secr.*
Lacour *synd.* Laigne *synd.*
A. Lantier *synd.* Oudin *synd.*
F. Hamarion *synd.* J. Meglin *synd.*
P. Chapin *synd.*

Renouvellement
des baux à ferme
des bois du Caro
et de la Spalle de
la commune

Pour copies aut. et
adressées au t. Préfet
le 2 juin 1887

Séance du vingt-deux mai mil huit cent quatre vingt-sept

Attendu que les baux à ferme des biens communaux dénommés Bois
du Caro et Spalle de la commune expirent le premier septembre prochain
et qu'il convient de les renouveler
Délibère:

Article 1^{er}. Les baux précités seront affermés tous les deux pour un
espace de trois ans consécutifs, à partir du premier septembre de
l'année courante: le premier pour l'ensemencement et le second pour

Les deux adjudications le pâturage, sur la mise à prix pour chaque année de trentevingtfrancs
ont eu lieu le 1er août pour le bois du Laro et de dix francs pour le Spalle del Comune
1887 le Bois du Laro Article 2. Le prix de chaque ferme sera payé au premier septembre
et être affirmé pour de chacune des trois années.

35 f. 50 par an, à Article 3. Le fermier fournira bonne et valable caution qui
verra, Jean Baptiste obligera solidairement avec lui; il ne pourra sous louer sans
l'autorisation est le consentement de l'Administration municipale.

Pagano, Nicolas, et Article 4. Tous les frais relatifs à l'adjudication: affiches,
Spalle del Comune, publications, timbre et enregistrement seront à la charge
pour 10 f. 35 par de l'adjudicataire.

an, à Macstroni, Article 5. La présente délibération sera soumise à l'approbation
Barthélemy, dont le de M. le Préfet.

caution est Sorba, le Bonifacio, les jours, mois et an que dessus. —

Vincent. Les deux
bans ont été approuvés
le.

Copie sur timbre pour
chacun être adressé
au Receveur des
finances, le

Marye ~~Guarini~~ Capriaty Cremonini ~~Lacchini~~
Adentier ~~Guarini~~ ~~Lacchini~~ ~~St. Sammarini~~ Bidaly
P. Maspin

Cession d'une parcelle
de terrain située à
l'extrémité Nord Ouest
de la plage de
Sennola.

Deux expéditions ont
été adressées au sous-
Préfet le 3 juin 1887

approuvée par arrêté
préfectoral du 28 juillet.
acte de vente a été
passé le 18 août, approuvé
le 3 octobre et enregistré
le 14 de ce mois. Une
copie sur timbre a été
envoyée au Receveur
des Finances le 8.
Le montant de la vente
est de deux cents francs.

Scène d'envoyé. Une mai mil huit cent quatre vingt sept.

La demande, datée du quinze de ce mois, par laquelle M. Ricetti,
propriétaire et conducteur des ponts et chaussées à Bonifacio, sollicite
la cession d'une parcelle de terrain de deux cents mètres carrés de
surface située à l'extrémité Nord Ouest de la plage de Sennola, dans

un endroit tout à fait stérile

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents à la séance
vote cette cession

Deux copies de la présente délibération sont envoyées d'urgence
à l'Administration
à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus

Marye ~~Guarini~~ Capriaty Cremonini ~~Lacchini~~
Adentier ~~Guarini~~ ~~Lacchini~~ ~~St. Sammarini~~ Bidaly
P. Maspin

Relevé
de 2500 francs
sur le reliquat
des chemins
vicinaux.

Séance du vingt deux mai mil huit cent quatre vingt sept

Attendu que le projet du Budget additionnel pour l'exercice courant présente un excédent de dépenses de 2500 francs, ainsi détaillés ;

Savoir :

1. Reliquat des chemins vicinaux au 31 mars 1887	8673. ^f	13. ^c
2.achat d'une échelle pour service de l'éclairage	17.	00
3. Revendication du bois du Cavo et Carrotola	80.	00
4. Somme due au sieur Battaglini pour redevances communales indûment payées	36.	00
5. Travaux des chemins vicinaux : emploi des cinq Centimes spéciaux (1886)	297.	90
6. Travaux des chemins vicinaux sur prestations de 1886	448.	50
7. Eclairage et balayage publics (1886)	571.	00
8. Dépenses imprévues communales en 1886	100.	00
9. Fourniture d'une grande baraque en bois pour le service de l'octroi	164.	50
10. Plan des terrains du faubourg	60.	00
11. achat d'un deuxième tome du dictionnaire municipal	6.	00
12. Droits d'enregistrement afférents aux baux de maisons d'école	14.	30
13. Désinfectants livrés en 1886 par le pharmacien Sanigro	10.	45
14. Réparations du mur extérieur d'une boutique communale	32.	60
15. Indemnité à Serra pour loi à la ville	15.	00
16. Dû à Scamaroni, Cristofa, pour cession de terrain à Santa Maria	18.	00
17. Réduction du prix du bail des droits de place en 1886	20.	00
18. Remboursement d'emprunt pour chemins vicinaux (Complément de la 17 ^e annuité)	116.	45
19. Classement et inventaire des archives de la mairie demandés par lettre préfectorale du 1 ^{er} décembre 1886	150.	00
20. Augmentation du deuxième du traitement du Receveur municipal en 1887.	55.	70
21. Réparation des matrices Cadastriales	17.	50
22. Frais d'éclairage de la mairie en 1887.	35.	00
23. Somme réclamée par Campi, quincaillier à Ajaccio, pour fournitures anciennes de deux balances	42.	00
24. Quittances timbrées pour subventions à la Commune.	5.	00
25. Réparation du mur parties ouest du Cimetière	400.	00
26. Dû au forgeron Santoni pour divers travaux	24.	30
27. Somme due au sieur Scamaroni, Hector, résultant de Condamnations judiciaires	1062.	48
28. Réfection des deux ruches domaniales sur la route nationale	100.	00
29. Frais de la Fête nationale	100.	00
30. Remplacement de la boîte aux lettres existant au faubourg.	23.	16
Total des dépenses	12696. ^f	37. ^c
A déduire les recettes supplémentaires	10196.	37
Excédent de dépenses	2500. ^f	00

Que, parmi ces dépenses, il y en a une de mille soixante. deux francs, quarante. huit Centimes, due au sieur Scamaroni, Hector, et résultant d'une condamnation judiciaire ; que celle-ci se rapporte à une parcelle de terrain que ce propriétaire a cédée à la Commune en 1874 pour continuation du chemin vicinal n^o 5.